

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Dixième session ordinaire
25 – 26 janvier 2007
Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/308 (X)

RAPPORT DE LA DEUXIEME CONFERENCE DES MINISTRES
AFRICAINS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

NOTE INTRODUCTIVE

1. La Deuxième Conférence des Ministres africains de l'économie et des finances s'est tenue à Yaoundé, Cameroun du 20 au 23 novembre 2006.

2. Les Ministres ont eu un échange de vues très enrichissant sur un certain nombre des problèmes économiques d'actualité, à savoir :

- le financement du développement ;
- la situation de la dette extérieure ;
- la flambée du prix du pétrole ;
- le commerce intra-africain ;
- l'accès aux marchés des pays du Nord.

3. Après examen de ces points, les Ministres ont fait les recommandations suivantes :

- le développement des sources d'énergie renouvelable ;
- le renforcement de la solidarité entre pays africains importateurs et exportateurs du pétrole et la création du fonds de solidarité ;
- la généralisation du processus d'annulation de la dette à tous les pays africains ;
- le lancement d'un appel pressant aux respects des engagements souscrits par la communauté internationale dans la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement ;
- la création d'un environnement favorable à la diversification et à la croissance rapide de la production grâce à la promotion et au développement du secteur privé ;
- la relance rapide des négociations de Doha sur le commerce et le développement ;
- la levée de tous les obstacles d'accès des produits africains sur les marchés du Nord ;
- l'implication des pays africains dans la réorganisation et la réforme des institutions de Bretton Woods ;

4. Les Ministres ont adopté, à l'unanimité, une déclaration basée sur les points de l'ordre du jour. Certaines des conclusions essentielles de la Déclaration concernent la désignation du Cameroun, par les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), pour abriter le siège du Fonds monétaire africain et l'élaboration de la Charte africaine des statistiques (se référer aux annexes : Déclaration de la CAMEF II, Rapport de la réunion ministérielle de la CAMEF II et le Rapport de la réunion des experts sur l'harmonisation des statistiques en Afrique tenue au Mali).

EX.CL/308 (X)
Annexe 1

DECLARATION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel: 251-11-551 700 Fax: 251-11-5517844

**Deuxième Conférence des Ministres
de l'Economie et des Finances de l'Union africaine(CAMEF II)
Yaoundé (Cameroun)
23 novembre 2006**

AU/CAMEF/Decl/II

DECLARATION

1. **Nous**, Ministres africains de l'économie et des finances, réunis à Yaoundé (Cameroun), le 23 novembre 2006, sous l'égide de l'Union Africaine, pour faire des propositions visant à accélérer la mise en place des institutions financières, trouver des sources additionnelles de financement de l'Union africaine, examiner les politiques et stratégies appropriées pour la rationalisation des communautés économiques régionales, déterminer les conditions nécessaires à l'élimination des contraintes au commerce entre pays africains, pour juguler la hausse vertigineuse du prix du pétrole ; favoriser le développement de la micro-finance et du micro-crédit ; et à créer les conditions nécessaires à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
2. **Conscients** des défis auxquels les pays africains font face pour accélérer la croissance et le développement durable et réduire la pauvreté, les effets néfastes du VIH/Sida et la misère ;
3. **Convaincus** que seule une croissance économique forte et durable générée par des réformes constructives, avec le soutien ferme et accru de la communauté internationale, peut contribuer à endiguer les problèmes auxquels sont confrontés nos pays dans le processus de leur développement, et à inverser la marginalisation du continent africain au sein de l'économie mondiale ;
4. **Notons** avec préoccupation que les engagements pris depuis Monterrey, Johannesburg et au cours des Sommets G8 en matière de mobilisation de l'aide internationale en faveur des pays pauvres ainsi que les flux de l'aide n'ont eu qu'un impact limité sur la réduction de la pauvreté et le développement en Afrique ;
5. **Remarquons** que six ans après le Sommet du Millénaire, nos pays, malgré les efforts engagés et les sacrifices consentis par nos peuples, ne parviennent pas encore, en raison, entre autres, des problèmes générés par le poids exorbitant de la dette extérieure, de la faible mobilisation de l'aide internationale, et des difficultés croissantes pour accéder aux marchés des pays développés, à stimuler la croissance et à réaliser à terme les OMD.
6. **Notons avec inquiétude** que la volatilité actuelle du marché mondial du pétrole fragilise les économies fortement dépendantes des importations d'hydrocarbures et compromet ainsi leurs capacités à réaliser leurs objectifs d'une croissance forte et soutenue pour réduire la pauvreté.
7. **Constatons** que les déséquilibres structurels du commerce mondial accentués par la persistance des nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires, notamment les subventions agricoles pour nos agriculteurs africains y compris la non-réciprocité en matière d'échanges commerciaux qui

faussent la concurrence, obligeant des millions d'hommes et femmes à vivre dans des conditions précaires tout en aggravant notre état de sous-développement et continuant de miner les efforts consentis pour restructurer nos économies ;

8. Réitérons notre appel quant à la nécessité d'amplifier les réformes économiques, de contribuer à la création des institutions financières prévues par l'Acte constitutif de notre organisation continentale ; à améliorer nos capacités de gouvernance, à lever tous les obstacles au commerce intra-africain, à combattre la corruption sous toutes ses formes, à renforcer la bonne gouvernance en matière de finances, à développer le partenariat avec tous les acteurs au développement, à développer un partenariat actif avec le secteur privé et la société civile dans tout le processus de développement de nos pays.

9. Avons échangé des points de vue sur quelques questions d'actualité économique, à savoir :

- Le financement du développement ;
- La dette extérieure
- Le commerce intra-africain
- La flambée des prix du pétrole
- L'accès aux marchés des pays du Nord
- Le rôle du secteur privé
- D'autres questions économiques thématiques.

Le financement du développement

10. Exhortons tous les partenaires à se mobiliser pour traduire dans les faits la Déclaration de Paris, et à accroître substantiellement le volume des ressources concessionnelles destinées à l'Afrique pour l'accompagner dans ses profondes réformes économiques visant à l'arrimer à l'économie mondialisée, et à la positionner, de manière irréversible, sur le chemin de la croissance et du développement durable.

11. Exhortons également les pays africains à mettre en place des mécanismes pour la mobilisation des ressources nationales afin d'assurer la durabilité de la mise en œuvre des programmes de développement socioéconomiques.

Dette extérieure

12. Prenons note des progrès jusque-là réalisés dans le cadre des Initiatives PPTE et IMRD tout en insistant sur le fait que l'Afrique ploie toujours sous le poids de la dette extérieure en dépit de l'annulation, dont ont bénéficié certains de nos pays, dans le cadre de la mise en œuvre des

décisions du G8 de Gleanegles. A cet égard, nous réaffirmons notre volonté de voir l'annulation s'étendre à tous les pays africains, en particulier, les pays en situation post-conflit et porter sur tous les éléments constitutifs du financement international du développement. L'annulation de la dette doit s'ajouter à l'aide publique au développement.

Le secteur privé

13. Reconnaissons le rôle primordial du secteur privé en tant que le moteur de la croissance et du développement et exhortons les gouvernements africains à créer un environnement adéquat propice à ses opérations.

Le commerce intra-africain

14. Constatons que, nonobstant, les progrès accomplis en matière d'intégration régionale, le volume des échanges entre pays reste encore à un niveau très faible. Par conséquent, il s'avère extrêmement urgent d'adapter, dans nos pays respectifs, des politiques et stratégies visant à promouvoir la diversification de nos économies ; et à renforcer la structure des exportations de nos pays. Nous nous engageons également, à réduire les barrières tarifaires et les barrières non-tarifaires.

La hausse du prix du pétrole

15. Relevons les difficultés rencontrées par nos pays, les importateurs d'entre eux, à endiguer les chocs exogènes dus à la hausse du prix du pétrole. Comme solution à une telle situation, nous encourageons les pays africains à diversifier les réseaux d'approvisionnement de leurs industries extractives. Nous saluons par ailleurs, la sage décision de nos Chefs d'Etat et de gouvernement visant à trouver les voies et moyens susceptibles de faciliter la création d'un Fonds africain pour soutenir les pays pauvres importateurs de pétrole;

16. Réitérons nos engagements pris dans le cadre de la recherche de sources alternatives et renouvelables d'énergie.

L'accès aux marchés des pays du Nord

17. Réaffirmons nos engagements pour le système multilatéral et déplorons le fait que, malgré les efforts faits par nos pays pour améliorer leurs exportations en cette ère de mondialisation, ceux-ci connaissent encore, de nos jours, des difficultés pour accéder aux marchés des pays industrialisés. Les produits exportés du continent africain continuent de subir les effets pervers des barrières régularisant les entrées qui sont dus aux textes d'ordre non tarifaire.

18. Outre cette situation critique qui entrave sérieusement nos économies, les pays développés continuent de subventionner leurs exportations agricoles, compliquant davantage le sort des pays africains qui dépendent essentiellement de l'exportation des matières premières.

19. Exhortons vivement les pays développés à mettre fin à de telles pratiques qui constituent des obstacles majeurs pour la réalisation des OMD. Nous regrettons la suspension du Programme de Développement de Doha et en appelons à sa reprise.

Autres questions thématiques

20. Prenons note du rapport des Experts qui met l'accent sur les questions suivantes :

Mise en place des Institutions financières

21. Avons examiné avec un grand intérêt, la stratégie présentée par la commission et les propositions formulées pour accélérer la mise en place des institutions financières de l'Union africaine.

22. Nous recommandons une large consultation autour de cette stratégie. Une telle approche, impliquant toutes les parties prenantes, particulièrement la BAD, les CER et les institutions financières déjà existantes permettra à ces dernières de s'approprier le processus de création de ces institutions, et facilitera l'accélération du processus relatif à leur création.

23. Saluons, soutenons et approuvons la décision et les informations émanant de la Communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC) qui, après une large consultation, ont convenu que le gouvernement de la République du Cameroun abritera le siège du Fonds monétaire africain (FMA).

24. Demandons aux Chefs d'états et de gouvernement à adopter cet accord et exhortons la Commission de l'Union africaine à accélérer la création du Fonds monétaire africain.

Des sources supplémentaires de Financement de l'Union africaine

25. Avons examiné avec beaucoup d'intérêt les propositions faites par la Commission de l'Union africaine pour apporter une solution efficace et durable à l'épineux problème de financement de l'Union africaine.

26. Nous approuvons les recommandations des experts gouvernementaux quant à la réalisation d'études additionnelles pour évaluer l'impact de la mise en œuvre des scénarios présentés sur nos économies et nos systèmes judiciaires.

27. Nous recommandons que ces études proposent, entre autres, des mécanismes de collecte, et de simulations sur les ressources à collecter ; ce qui pourra aider à mieux appréhender les contours du scénario le plus optimal.

28. Exhortons tous les Etats membres à payer leurs contributions statutaires intégralement et à temps.

Micro-finance

29. Reconnaissons que la microfinance comme étant l'instrument de la croissance économique et qu'il importe qu'elle soit promue.

30. Exhortons la Commission de l'Union africaine à accélérer le processus de la mise en du plan d'action en vue de la promotion des programmes de microfinance en Afrique en s'inspirant du cas des Etats membres et régions ayant réussi en la matière.

La rationalisation des CER

31. Saluons les décisions prises par nos Chefs d'Etat et de gouvernement, à Banjul (Gambie), relatives à l'accélération du processus d'intégration de notre continent. Nous encourageons la Commission de l'Union africaine, la CEA, et la BAD à coopérer étroitement pour la mise en œuvre de la Feuille de Route élaborée par la Commission à cette fin.

L'harmonisation des statistiques en Afrique

32. Prenons note du rapport des experts gouvernementaux sur l'harmonisation des statistiques en Afrique. Nous avons accueilli favorablement la recommandation de ceux-ci quant à l'élaboration d'une charte africaine de la statistique qui est de nature à apporter une solution durable aux problèmes liés à la production des statistiques au niveau de notre continent. Nous exhortons la Commission de l'Union africaine à prendre toutes les mesures nécessaires pour traduire dans les faits cette importante recommandation.

L'Aide pour le commerce

33. Exprimons notre vive préoccupation face à la suspension des Négociations de l'OMC relatives à l'élaboration du Programme de Développement de Doha et lançons un appel pour la reprise et la finalisation imminentes des Négociations qui soient fidèles aux perspectives fondamentales de développement qui les soutendent;

34. Saluons l'Initiative de l'OMC relative aux Aides pour le commerce **et** entérinons la Position Commune africaine préconisée dans la proposition de la Commission de l'Union africaine afférente à ladite Initiative;

35. Lançons un appel à l'opérationnalisation des Aides pour le commerce et à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail sur les Aides pour le commerce et celles faites par le Groupe de travail sur le Cadre d'intégration;

36. Soulignons qu'il s'avère nécessaire que les donateurs et les partenaires africains au développement fournissent de manière adéquate, prévisible et durable les Aides pour le commerce pour que l'Initiative puisse jouer le rôle d'un instrument efficace pour l'intégration de nos pays dans le système commercial multilatéral et pour la promotion d'un développement durable et de l'éradication de la pauvreté;

37. Exhortons les Etats membres de l'UA à oeuvrer à l'intégration effective du commerce dans leurs stratégies de développement et à créer des Comités nationaux chargés des Aides pour le commerce qui devraient être composés des représentations de tous les ministères et parties prenantes appropriés.

38. Rappelons que des aides conditionnées constituent une entrave pour les économies nationales et perpétuent les dépendances. De ce fait, nous insistons sur des aides non liées qui doivent octroyées conformément à la Déclaration de Paris.

Motion de remerciement

39. Exprimons nos vifs et sincères remerciements et notre gratitude à son Excellence le Président Paul BIYA, Président de la République du Cameroun pour son dévouement et son soutien indéfectible au progrès durable de notre continent.

40. Exprimons également notre reconnaissance au Gouvernement et au peuple camerounais pour l'accueil et l'hospitalité fraternelle et africaine dont nous avons fait l'objet durant tout notre séjour dans cette belle capitale de Yaoundé.

Fait à Yaoundé (Cameroun), le 23 novembre 2006

EX.CL/308 (X)
Annexe 2

**RAPPORT DE LA DEUXIEME CONFÉRENCE DE L'UNION
AFRICAINNE DES MINISTRES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
(CAMEF II)**

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

**Deuxième Conférence des Ministres de l'Economie
et des Finances de l'Union africaine
(CAMEF II)**

23 novembre 2006

Yaoundé (Cameroun)

AU/CAMEF/MIN/Rpt(II)

**RAPPORT DE LA DEUXIEME CONFERENCE
DES MINISTRES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

INTRODUCTION

1. La Deuxième Conférence des Ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) a eu lieu à Yaoundé (Cameroun) le 23 novembre 2006. La Conférence fait suite à la réunion préparatoire des Experts qui s'est tenue les 20 et 21 novembre 2006 au même Centre de Conférence.

CEREMONIE D'OUVERTURE

2. La Conférence a été officiellement ouverte par Son Excellence, Monsieur Ephraïm INONI, le Premier Ministre de la République du Cameroun. Les personnalités ci-après se sont également adressés aux participants lors de la cérémonie d'ouverture: Dr Maxwell Mkwezalamba, le Commissaire chargé des affaires économiques, Mr Abdoulie Janneh, le Secrétaire Général Adjoint des Nations-Unies et Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA).

3. Dans son allocution, S.E. Ephraïm INONI a souligné l'importance de la Conférence ministérielle qui se déroulait dans un contexte où les dirigeants africains s'évertuent à élaborer une stratégie de développement pour le continent. Il a également fait observer qu'il importe, dans un monde de plus en plus inter-dépendant, d'avoir la même vision et d'oeuvrer de concert pour lutter efficacement contre le spectre de la pauvreté.

4. En ce qui concerne la création de trois institutions financières prévues par l'Article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine, il a déclaré qu'il soutient fermement la création de toutes ces institutions. A cet égard, il a annoncé qu'après des consultations avec les pays de la région de l'Afrique centrale, le Cameroun a été désigné comme le pays devant abriter le siège du Fonds monétaire africain.

5. Sur la question des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Premier Ministre a précisé les trois domaines qui sont importants pour le développement de l'Afrique. Il s'agit notamment de la défaillance des infrastructures, de la sécurité alimentaire pour tous et de la redynamisation du monde des affaires. De ce fait, il a exhorté la Conférence à discuter amplement de ces questions.

6. Quant à la montée des prix du carburant, il a indiqué qu'il importe d'adopter une approche anticipatrice et un système susceptible de faciliter une meilleure gestion de tous les impacts y afférents selon les réalités de chaque pays. A cet égard, il a, par ailleurs, indiqué que dans le cadre de la diversification des économies africaines, les pays africains devraient encourager l'utilisation des énergies renouvelables et de biocarburants. Il a, en outre, affirmé que, compte tenu de leurs factures de carburants et d'importation de carburant élevées, il importe d'aider les pays africains à

surmonter ces difficultés. En ce qui concerne le commerce intra-africain, il a fait remarquer que des progrès ont été réalisés dans ce domaine mais à un rythme qui connaît encore une certaine lenteur.

7. Le Premier Ministre a, enfin, mis l'accent sur l'importance de l'assistance des partenaires au développement dans le cadre de la modernisation des économies africaines et a exhorté les donateurs financiers majeurs tels que le fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Union européenne (UE) et la Banque africaine de développement (BAD) à adopter des politiques de financement innovatrices. Il a, en outre, souligné la nécessité pour les pays africains de compter d'abord sur la mobilisation de leurs sources nationales de financement pour leurs économies en mettant en œuvre des politiques qui peuvent générer des taux de croissance qui seraient à la hauteur de leurs potentiels.

8. Dans son allocution, le Commissaire chargé des Affaires économiques, Docteur Maxwell M. Mkwesalamba a, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine (CUA), Son Excellence, Professeur Alpha Oumar Konaré, exprimé ses gratitude à Son Excellence, M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, le Président d'honneur de la Deuxième Conférence des Ministres des Finances et de l'Economie de l'Union africaine (CAMEF II) pour avoir accepté d'abriter cette importante réunion des ministres des finances et de l'économie. Il a aussi remercié le Gouvernement et le Peuple du Cameroun pour les efforts énormes consentis dans le cadre de l'excellente organisation de la présente réunion et pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé aux délégués.

9. Le Commissaire a aussi donné un aperçu d'un certain nombre de points inscrits à l'ordre du jour de la CAMEF II à savoir: l'impact de la montée du prix du pétrole sur les économies africaines, le problème de la dette, la facilitation de l'accès au marché des pays développés, la promotion du commerce intra-africain, l'élaboration d'une stratégie susceptible d'accélérer la mise en place de trois institutions financières africaines, à savoir la Banque centrale africaine (BCA), la Banque africaine d'Investissement (BAI) et le Fonds monétaire africain (FMA), la feuille de route pour la rationalisation des Communautés économiques régionales (CER), la recherche de sources supplémentaires de financement de l'Union africaine, la discussion du rapport de la réunion des ministres du commerce tenue en avril 2006 à Naïrobi (Kenya) et du rapport de la réunion des Directeurs Généraux des services des douanes.

10. Le Commissaire a, par ailleurs, indiqué qu'il s'avère nécessaire que la commission de l'Union africaine (CUA) ainsi que les diverses organisations panafricaines rationalisent l'organisation de la Conférence des ministres des finances et de l'économie de l'Union africaine. De ce fait, le Commissaire a informé la Conférence que la CEA et la CUA ont convenu, en principe,

d'organiser conjointement leurs réunions à partir de 2007. Mieux, l'étude des modalités relatives à l'organisation conjointe de la Conférence est en cours.

11. Il a, par ailleurs, évoqué la question de la rationalisation des Communautés économiques régionales (CER) qui préoccupe tous les états membres. Il a fait mention des décisions prises par nos chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Banjul, de 2006. A cet effet, il a exhorté les huit communautés économiques régionales reconnues par Union africaine à coordonner et harmoniser leurs politiques, programmes et projets entre elles et avec la Commission de l'Union africaine.

12. Dans son intervention, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire Général Adjoint des Nations-Unies et Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique a énuméré les indicateurs macro-économiques majeurs en Afrique tout en évoquant l'amélioration générale de la qualité globale de la gestion économique et de la gouvernance qu'a connue la région au cours de ces cinq dernières années. Toutefois, il a indiqué qu'en dépit de ces acquis, il est évident que, si les tendances actuelles persistent, l'Afrique ne sera pas probablement en mesure de réaliser les OMD.

13. Il a, en outre, mis en exergue la récente augmentation du volume d'aides octroyées à l'Afrique qui a permis à un bon nombre de pays africains d'en bénéficier. Il a, cependant, insisté sur la nécessité pour les pays africains de trouver une solution au problème de capacité d'absorption engendré par l'augmentation du volume d'aides à l'Afrique. A cet effet, il a exhorté les Etats membres à mettre en place des mécanismes qui permettraient à l'Afrique de bénéficier de ces ressources supplémentaires.

14. M. Janneh a enfin indiqué qu'il s'avère nécessaire que l'Afrique profite des opportunités nouvelles qu'offre l'émergence de nouveaux acteurs mondiaux tels que la Chine, le Brésil et l'Inde. Il fait référence au Sommet Afrique-Amérique du Sud prévu pour la période du 25-30 novembre 2006 à Abuja (Nigeria). Il a, à cet effet, exhorté tous les états membres à explorer les possibilités d'expansion des relations commerciales et culturelles entre ces deux régions.

PARTICIPATION

15. La Conférence a connu la participation des pays ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Comores, Djibouti, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Equatoriale, Kenya, Libye, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Arabe Saharaoui Démocratique, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

16. Les institutions et organisations suivantes étaient également présentes: Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Banque africaine de Développement (BAD), COMESA, PNUD, AFRISTAT, CEN-SAD, Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), FMI, Association des Banques centrales africaines, Consortium africain pour la Recherche économique, la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA), Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) et le Forum et Réseau africains pour la Dette et le Développement (AFRODAD). La liste des participants est jointe en **annexe 1**.

ELECTION DU BUREAU

17. Le bureau est composé comme suit :

Président	Cameroun
1 ^{er} Vice Président	Malawi
2 ^{ème} Vice Président	Ghana
3 ^{ème} Vice Président	Algérie
Rapporteur	Kenya

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après tout en convenant que la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) présentera une déclaration sur la désignation du siège du Fonds monétaire africain :

1. Cérémonie d'ouverture
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Echange des points de vue sur les questions thématiques d'ordre économique:
 - Financement pour le développement
 - Annulation de la dette
 - Montée du prix du pétrole
 - Commerce intra-africain
 - accès aux marchés des pays du nord
5. Discussions avec les partenaires sur leurs politiques en matière de financement du développement :

- FMI
 - Banque mondiale
 - union européenne
 - Banque africaine de développement
6. Examen du rapport des experts
 7. Adoption du rapport de la Conférence
 8. Adoption du projet de déclaration
 9. Adoption du thème de la prochaine conférence
 10. Date et lieu de la prochaine conférence
 11. Cérémonie de clôture

Présentation

19. La présentation a été faite par le Ministre du plan et du développement économique du Burkina Faso. Il a, dans sa présentation indiqué que la montée du prix du pétrole représente un défi non seulement aux pays consommateurs mais aussi aux pays producteurs de par le monde et surtout en Afrique à cause du faible niveau de développement du Continent.

20. Il a présenté l'expérience de son pays qui a pu maintenir l'inflation à 5% et respecter les critères de convergence macroéconomique fixés au niveau régional malgré la montée du prix du pétrole. Il s'est référé également à la réunion des experts des pays non-producteurs de pétrole qui a eu lieu à Dakar (Sénégal) sous l'égide de Son Excellence, Abdoulaye Wade le Président du Sénégal. A cet effet, il a exhorté les pays africains à faire recours aux énergies renouvelables et au bio-carburant comme de nouvelles sources d'énergie, à accélérer le processus d'investissements dans les infrastructures et à renforcer les capacités actuelles en matière de raffinage. Il a affirmé qu'il importe d'accélérer la création d'un Fonds africain de solidarité pour le pétrole et d'œuvrer pour que des ressources financières soient disponibles pour son fonctionnement. Une telle initiative a-t-il précisé permettrait d'aider les pays importateurs de pétrole à non seulement surmonter leurs difficultés mais à continuer aussi leurs efforts de développement surtout dans le cadre de la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le Développement. De ce fait, il a annoncé aux participants que l'Acte constitutif de l'Association des pays non-producteurs du Pétrole (APNPP) a été adopté à Rabat en novembre 2006.

Discussions

21. La Conférence a pris note de la proposition de la création d'un Fonds pour le Pétrole faite par l'Union africaine. Il est espéré que le Fonds aurait un impact positif sur les pays non-exportateurs de pétrole.

22. La Conférence a discuté de la nécessité pour le fonds de prendre en compte tous les pays africains et tous les partenaires. Par ailleurs, les délégués ont exhorté l'UA à fournir des informations plus détaillées sur les modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds sur le pétrole avant sa création. Par exemple, la Conférence voudrait avoir des réponses à des questions ci-après : Qui seront les bénéficiaires de ce fonds ? Quels seront les pays qui doivent contribuer à ce fonds ? Les Ministres espèrent que certaines de ces questions seront discutées lors de la réunion des Ministres chargés des infrastructures et de l'Energie prévue pour la période du 11 au 15 décembre 2006 au Caire (Egypte).

Recommandations

23. Les recommandations suivantes ont été faites :

- La nécessité d'encourager le développement des sources renouvelables d'énergie et la promotion de bio-carburant ;
- Une solidarité plus soutenue entre les pays africains et la nécessité de créer le Fonds africain pour le Pétrole ;
- Le financement des projets d'interconnexion des infrastructures ;
- Une assistance réelle de la Communauté internationale à l'endroit des pays africains pour la mise en place d'un mécanisme pour le financement des projets destinés à l'approvisionnement en pétrole.

L'Annulation des dettes

Présentation

24. Le thème de la discussion a été présenté par le Ministre des Finances de la République du Malawi. Dans son exposé, le ministre a fait l'historique de l'initiative pour les pays pauvres très endettés, lancée par la banque mondiale et le Fonds monétaire international (MI) en 1996. Il a indiqué qu'en 2005, l'Initiative a été renforcée par l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale qui prévoit cent pour cent d'allègement de dettes par les trois institutions multilatérales à savoir le FMI, la Banque mondiale et la BAD.

25. Il a ensuite donné un aperçu de la situation actuelle relative à la question de l'allègement de la dette en Afrique. Il a précisé, à titre d'exemple, qu'à compter du 23 novembre 2006, 40 pays étaient éligibles pour bénéficier de l'Initiative PPTE, tandis que 20 pays avaient réuni les points d'achèvement alors que 9 avaient atteint les points de décision. Un nombre considérable

des pays qui avaient atteint le point d'achèvement des PTTE, sont du continent africain. Il a également insisté sur le fait que l'annulation des 90% de la dette extérieure du Malawi n'ait pu pas résoudre le problème de dettes de ce pays parce que le Malawi est aussi confronté à un énorme problème de dettes intérieures (quatre vingt pour cent de la totalité des dettes).

26. Enfin, il a évoqué les risques et les défis qui peuvent prévaloir après l'annulation de la dette. Il a alors préconisé qu'après l'annulation des dettes, les pays africains mettent en place une politique de dettes qui, soutenue par des principes directeurs, pourra leur faciliter la demande de nouveaux prêts. Par ailleurs, le ministre malawite a insisté sur le fait que l'initiative de l'annulation de la dette devrait prendre en compte tous les pays africains afin d'aider l'Afrique à concrétiser les OMD.

Discussions

27. Les délégués ont reconnu l'importance de l'annulation de la dette pour les programmes de développement de l'Afrique et félicité les pays qui ont réunis les points d'achèvement. Les ministres ont en outre, indiqué qu'il importe que l'Aide publique au développement (APD) ne soit réduite après l'annulation de la dette. Ils ont aussi fait observer qu'il est nécessaire de séparer la dette extérieure de la dette intérieure.

28. Il a été noté que les critères liés à l'annulation de la dette par les partenaires ne permettent pas aux pays de réunir aisément les points d'achèvement. Il a été indiqué que l'aide octroyée à l'Afrique est insuffisante. De ce fait, il a été proposé que les pays devraient chercher des sources supplémentaires pour financer leurs projets de développement.

29. Les partenaires de l'Afrique ont été exhortés à prendre en considération non seulement les pays qui émergent des conflits mais aussi les pays africains à revenu intermédiaire. A cet effet, il a été proposé que les pays africains devraient parler d'une seule voix par le canal de l'UA dans le cadre de résolution de ce problème de la dette. Mieux, il a été retenu qu'un appel pour l'annulation de la dette pour tous les pays africains devrait être lancés.

Recommandations

30. Les recommandations ci-après ont été faites :

- La nécessité de séparer la dette extérieure de la dette intérieure ;
- Les pays africains devrait chercher des sources supplémentaires pour le financement de leurs projets de

développement étant donné que l'aide octroyée à l'Afrique n'est pas adéquate ;

- Les pays émergeant des conflits devraient être pris en compte sous l'initiative d'allègement de dette ;et
- L'initiative de l'annulation de la dette devrait prendre compte tous les pays africains.

Financement pour le développement

Présentation

31. Le thème portant sur le financement du développement a été présenté par le Ministre de la République du Congo. Dans son exposé, elle a affirmé que le progrès réalisé dans ce domaine est faible et que le volume des investissements est en dessous des résultats escomptés. Elle a souligné que l'APD reste faible et qu'elle devrait être augmentée. L'absence d'un cadre juridique adéquat au niveau national et l'instabilité de l'environnement socio-politique constituent les facteurs majeurs qui freinent le développement.

32. Elle a indiqué qu'il importe de renforcer le secteur privé qui est un levier du développement. La ministre a exhorté les pays africains à encourager les investissements en mettant en place une structure de dialogue entre le secteur privé et les banques. Selon elle, la mobilisation des épargnes et la promotion de la micro-finance sont également nécessaires.

33. Elle a, par ailleurs, indiqué qu'il faut promouvoir la coopération aux niveaux sous-régional, régional et international afin d'attirer des investissements directs. Elle a souligné le rôle joué par les banques et insisté sur la nécessité d'accroître leurs contributions au financement des projets de développement. Enfin, elle a reconnu l'importance du renforcement de la solidarité et de l'intégration entre les pays africains par la concrétisation des OMD.

Discussions

34. La question de la disponibilité du financement du développement a été jugée cruciale pour la réalisation des OMD. Il est estimé que l'APD devrait être encouragé étant donné qu'elle constitue un apport supplémentaire qui s'ajoute aux ressources nationales. De ce fait, la réduction de l'aide financière par la Communauté internationale préoccupe alors les ministres.

35. Les donateurs ont été exhortés à respecter leurs engagements respectifs pris à Monterrey lors du Sommet du G8 à Gleneagles. Par ailleurs, il a été évoqué que certains engagements ne prennent pas réellement en

considération la question du financement pour le développement surtout pour les pays à faible revenu. Fort de ce constat, les partenaires ont été exhortés à aider les pays qui se sont embarqués dans des processus de réformes commerciales et d'autres réformes économiques en général.

36. Il faut que les pays déterminent leurs propres priorités en matière de gestion des économies africaines. De ce fait, les pays africains doivent être libres d'élaborer leurs propres programmes de développement.

Recommandations

37. Les recommandations suivantes ont été faites :

- L'APD devrait être encouragée étant donné qu'elle va constituer un apport supplémentaire qui va s'ajoute aux ressources nationales ;
- La Communauté internationale devrait aider les pays à revenu faible ;
- Exhorter les donateurs à respecter leurs engagements pris à Monterrey et au Sommet du D8 à Gleneagles ;
- Les partenaires devraient aider les pays africains en finançant la mise en oeuvre de leurs réformes commerciales et les autres réformes économiques en général ;et
- faudrait permettre aux pays africains de planifier leurs propres programmes de développement.

Commerce infra-africain

Présentation

38. Ce thème a été présenté par le Ministre des Finances de la République des Comores. Après avoir énuméré le progrès réalisé dans le cadre de la promotion du commerce intra-africain depuis les années 1980, il a, toutefois fait observer que le progrès était au-dessous des résultats escomptés. La tendance en terme d'échanges commerciaux était stagnante. A cet effet, il a été indiqué que les actions menées par les Communautés économiques régionales (CER) dans le cadre de la création des zones de libre échange et des unions douanières, de la réduction des barrières tarifaires et de la résolution des problèmes rétrécissement des infrastructures routières étaient salutaires même si certains problèmes persistent. Pour résoudre ces problèmes, il faudrait oeuvrer à la diversification des produits tout en mettant l'accent sur le renforcement de la valeur afin de garantir la compétitivité des exportations africaines. Il importe également d'améliorer les

éléments du système d'approvisionnement tels que des politiques économiques fiables, la communication, les infrastructures y compris des systèmes financiers et juridiques fiables afin de promouvoir, en outre les échanges commerciaux.

39. En conclusion, il a insisté sur la nécessité pour les petites économies marginalisées de renforcer et consolider leurs relations commerciales avec les autres pays. Il a exhorté les Etats membres à consolider leur coopération à travers la solidarité tant au niveau bilatéral, sous-régional que continental.

Discussions

40. Au cours du débat, les ministres ont affirmé que les gouvernements africains doivent créer un environnement propice pour le secteur privé afin qu'il puisse jouer efficacement son rôle de moteur de la croissance et du développement. A cet égard, les ministres ont estimé qu'il faudrait mettre en place un cadre juridique et des infrastructures, renforcer la compétitivité des entreprises africaines en accordant la priorité à l'amélioration de la qualité des produits. Selon eux, la promotion de la complémentarité est également primordiale. Cette question a été jugée cruciale et il faudra que tous les pays y apportent leur appui par le biais des actions ci-après : la mise en place des infrastructures adéquates et un bon réseau de communication, etc.

41. La Conférence a été informée que des questions relatives à l'aide pour le commerce ont fait l'objet de discussions par les ambassadeurs africains à Genève. Il a été alors proposé que l'Union africaine maintienne une coordination avec les ambassadeurs africains à Genève. Les Etats membres ont été également exhortés à profiter des travaux des ambassadeurs.

Recommandations

42. Les recommandations suivantes ont été faites :

- Créer un environnement propice pour le secteur privé afin qu'il puisse jouer son rôle de moteur de la croissance et de développement ;
- Mettre en place le réseau juridique nécessaire, les infrastructures nécessaires et renforcer la compétitivité des entreprises africaines en accordant priorité à l'amélioration de la qualité des produits ;
- Diversifier et promouvoir la complémentarité des produits et exportations africains ; et

- Exhorter la Commission de l'Union africaine à maintenir une coordination avec les ambassadeurs africains basés à Genève sur les questions de « l'aide pour le Commerce ».

L'accès aux marchés du Nord

Présentation

43. Le thème de « l'accès aux marchés du Nord » a été présenté par le ministre de l'Algérie. En prenant la parole, le dernier a affirmé que ce thème est à la croisée de tous les thèmes qui ont été précédemment abordés par ses collègues et qu'il souhaite commencer par des questions sur lesquelles il importe de méditer. Fort de cette observation, il a tout d'abord attiré l'attention de ses pairs sur le fait que, dans leur quête de solutions à la question de la pauvreté, les Etats membres ont l'habitude d'examiner le problème selon la perspective « du Nord ». Il a affirmé que les pays africains ont réalisé des progrès en ce qui concerne l'annulation de la dette et les sociétés civiles du Nord ont une vision globale et partagent notre préoccupation. Il a souligné que la réussite dans ce domaine est due au fait que les Chefs d'Etat et de gouvernement ont parlé d'une seule voix. Ainsi, si cela s'est avéré efficace, il importe donc de combiner les efforts.

44. Il a rappelé à la Conférence que l'accès au marché est régi par des règles qui sont en train d'être modifiées sous le couvert de l'Organisation mondiale du Commerce, qui sont basées sur les principes de « d'échanges commerciaux équitables » et qui ne sont pas respectées par les mêmes Etats qui les ont promises. De ce fait, les produits africains ont un accès limité aux marchés du Nord et un tel phénomène entrave le développement de l'Afrique. Les raisons évoquées par les pays du Nord à savoir la compétitivité des économies africaines, l'environnement international, la faiblesse en matière d'échanges commerciaux et de capacité n'annulent aucunement les responsabilités des pays du Nord envers l'Afrique. L'accès des produits agricoles africains aux marchés des pays du Nord pourraient aider les économies sur l'exportation d'atteindre leurs objectifs de développement durable. C'est en vertu d'une telle approche que les Etats membres ont lancé un appel pour la réduction des tarifs appliqués aux produits agricoles et la suppression de plafond appliqué aux tarifs, du traitement spécial et différentiel et pour le suivi des engagements pris par les pays du Nord dans le cadre de la suppression des subventions.

45. Il a aussi souligné que les pays africains devraient identifier ce qu'ils peuvent faire à leur niveau : accroître la quantité et renforcer la qualité des produits africains mais surtout renforcer la solidarité entre les nations africaines. Il a indiqué que tout fonds mis en place doit être consacré au développement. Les pays africains disposent d'une capacité de production qui peut être renforcée. La perspective en la présente consiste à répliquer la

procédure utilisée dans le cadre de l'annulation de la dette parce que toutes les questions sont liées.

Discussion

46. La question relative à l'augmentation de la production et au renforcement des capacités en ce qui concerne l'approvisionnement a été abordée. Il a été indiqué que les préférences commerciales qui ont été accordées, ces dernières années, aux pays africains n'ont pas généré les résultats escomptés. De ce fait, il importe de créer un fonds qui doit remplacer les préférences qui sont en train d'être progressivement éliminées. Mieux, les pays africains doivent renforcer au niveau des régions, les échanges commerciaux. Les négociations du Cycle de Doha sont dans l'impasse, il est impérieux qu'elles reprennent. En ce qui concerne les négociations relatives à l'accord de partenariat économique (APE), les problèmes sont connus de nous tous et il importe d'examiner prudemment les questions concernant le financement et le fonds européen de développement afin que les Etats africains puissent passer de l'Etat d'assister à celui de partenaires.

47. La Conférence a également discuté du rôle du secteur privé en tant que producteur, exportateur et promoteur. Il faudrait maintenir une certaine consistance au sein des CEE sur la question du développement. Il a été évoqué que les pays à revenu intermédiaire étaient marginalisés dans la mesure qu'ils sont obligés d'appliquer pleinement des mesures réciproques en ce qui concerne toutes les concessions tarifaires et non-tarifaires lorsqu'ils se trouvent confrontés aux mêmes restrictions d'accès subies par les autres pays africains. La nécessité de parler d'une seule voix lors de la discussion des questions relatives à l'accès aux marchés a été réitérée.

48. Il a été fait remarquer que l'Afrique produit beaucoup de produits mais que malheureusement ces produits sont revendus aux pays africains par l'Europe. Pour résoudre ce problème, les délégués ont mis l'accent sur ce qui suit : i) la nécessité d'améliorer la qualité des produits africains, ii) la participation du secteur privé, iii) la mise en place de marchés de produits, iv) la nécessité d'améliorer les infrastructures dans tout le continent, et v) les réformes des lois et des règlements concernant l'activité économique pour attirer les investissements.

Recommandations

49. Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Un fonds doit être créé pour remplacer les préférences supprimées progressivement ;

- Le cycle de Doha doit être redynamisé ;
- Une cohérence doit être établie entre les CER, en ce qui concerne la question de développement ;
- La qualité des produits africains doit être améliorée ;
- Une participation plus active du secteur privé doit être assurée ;
- Les infrastructures doivent être améliorées dans tout le continent ;
- Le cadre juridique doit subir une réforme pour attirer les investissements.

ECHANGE DE VUES ENTRE LA BANQUE MONDIALE, LE FMI ET LA BAD

50. Les trois institutions ont fait des exposés qui ont été mise débats ;

FMI

Exposé

51. Dans un exposé, le représentant du FMI a attiré l'attention des délégués sur les initiatives prises et les efforts déployés par le FMI pour aider les pays africains. Il a insisté sur le fait que les interventions du Fonds étaient essentiellement créées sur la réduction de la pauvreté en essayant de mettre en oeuvre des politiques qui pourraient promouvoir la croissance dans les pays africains.

52. Il a regretté que les Ministres africains se plaignent des conditionnalités imposées par le FMI. Il a toutefois informé la Conférence du cas du Nigeria qui a présenté au FMI ses propres programmes macroéconomiques qui ont été approuvés par le Fonds. Il a promis que le FMI imposera des conditionnalités simples dans la mise en oeuvre des politiques macroéconomiques des pays africains.

Banque mondiale

Exposé

53. Dans ses observations liminaires, le représentant de la Banque mondiale a donné des informations générales sur le Groupe de la Banque mondiale.

54. Il a également évoqué deux instruments financiers de la Banque mondiale, à savoir les prêts ou les aides à l'investissement et les crédits ou

les aides en faveur du développement. Les prêts à l'investissement interviennent pour le financement des biens, des travaux et des services d'appui aux projets de développement social et économique alors que les crédits en faveur de développement interviennent pour assurer le décaissement rapide du financement pour appuyer les réformes institutionnelles et d'orientation. Dans le cadre de l'Association internationale de développement (IDA) un organe de la Banque mondiale, la Conférence a été informée qu'environ 33 milliards \$EU ont été mis à la disposition des 81 pays les plus pauvres au cours de l'exercice 2006-2008.

55. Finalement, il a mis l'accent sur l'allocation des ressources de l'IDA. Trois critères sont utilisés à cet effet, à savoir les critères d'octroi, les critères d'allocation et le taux de performance. Au titre des critères, des questions comme la pauvreté relative, la bonne gouvernance sont, entre autres tenues en compte alors que le taux de performance prend en compte des questions comme la gestion économique, les politiques structurelles, la question du secteur public et les institutions, entre autre.

BAD

Exposé

56. Dans son exposé, le Vice-Président de la Banque africaine de développement (BAD) chargé de l'Infrastructure d'intégration régionale et du secteur privé a présenté les principes essentiels guidant la Banque dans la mise en œuvre de sa vision et de son Plan d'action, à savoir le maintien de sa viabilité et de son dynamisme financiers, la pertinence opérationnelle et la sensibilité aux pays membres régionaux, l'amélioration de l'efficacité et l'impact sur le terrain, la bonne gouvernance, l'efficacité interne, la sélectivité et l'établissement de partenariats.

57. Il s'est félicité de la stratégie adoptée pour l'accélération de la mise en place des trois institutions financières africaines, en particulier de la Banque africaine d'investissement (BAI). Il a souligné qu'il n'y avait pas de chevauchement des mandats de la BAD et les trois institutions financières. Vu l'ampleur et les missions de défis du développement auxquels le continent est confronté, la mise en place des institutions proposées est nécessaire pour combler les lacunes que les institutions existantes n'ont pas couvert. Il a exprimé l'appui de la Banque à la création des institutions financières africaines et proposé son expérience, son savoir et ses compétences ainsi que ses ressources pour assurer la mise en place, à temps, des trois institutions.

58. Il a également souligné que la rationalisation des CER doit être considérée comme une nécessité et non comme une option et que toutes les

CER et les Etats membres doivent réfléchir profondément sur cette question qui correspond bien à la feuille de route proposée par l'Union africaine.

59. Il a en outre rappelé à la Conférence les efforts déployés par le Groupe de la Banque pour financer les pays africains. Il a exhorté les pays africains à intensifier les mesures nécessaires pour mieux gérer et assurer le suivi de l'utilisation des ressources provenant de l'allègement de la dette pour financer la dette locale et surtout les projets de croissance en faveur des pauvres. Il a conclu en attirant l'attention de la réunion sur le fait que la voie à suivre pour réaliser la Vision de l'UA est le partenariat entre le Groupe de la Banque et l'UA et que la Banque espère jouer le triple rôle d'investisseur, de conseiller et de partenaire.

Débat (FMI, Banque mondiale et BAD)

60. La Conférence a examiné ces questions et soulevé ce qui suit :

- L'accès des fonds de ces institutions semble être très difficile. Dans la plupart des cas, les modalités ne sont pas mises à la disposition des Etats membres ;
- La mise en oeuvre des projets par la Communauté internationale n'est pas facile. Dans de nombreux cas, plus de 60% de l'argent des donateurs reviennent à la communauté internationale sous forme de frais des consultants ;
- Les projets sont mis en oeuvre sans tenir compte des préoccupations des pays où ils sont exécutés. Ceci pose un problème dans de nombreux pays car ces projets ne tiennent pas compte des domaines prioritaires de ces pays.

Recommandations

61. Les recommandations suivantes ont été faites :

- La réforme des institutions de Bretton Woods doit être mise en oeuvre en tenant compte des programmes des pays africains ;
- Les pays africains doivent participer davantage à la mise en oeuvre des APE ;
- La nécessité de travailler en étroite collaboration avec les CER pour promouvoir l'intégration au niveau régional ;
- La façon de fournir l'assistance aux pays africains et d'évaluer la mise en oeuvre des programmes doit être révisée ;

- Les conditionnalités relatives aux différents programmes doivent être réduites.
- L'initiative pour les pays fragiles doit être renforcée pour les pays sortant de conflits.

EXAMEN DU RAPPORT DES EXPERTS

62. Le rapport des experts a été présenté par le Président de la réunion des experts. Dans sa présentation, il a indiqué que les experts, après examen, ont fait des recommandations sur les questions suivantes : examen du rapport des experts indépendants sur la création des institutions financières dans le cadre de l'Article 19 de l'Acte constitutif ; examen du rapport sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine ; rationalisation des CER (examen de la feuille de route) ; recommandations de la réunion des Directeurs généraux de l'UA ; Déclaration de la 4^{ème} Conférence des Ministres africains du commerce sur l'Initiative « Aide pour le commerce » ; microfinance en Afrique, principaux défis et voie à suivre ; Charte de la statistique et Fonds pour le développement de la statistique : document d'orientation. Les Ministres ont pris note du rapport.

ADOPTION DU RAPPORT DES MINISTRES

63. En raison du manque de temps, les Ministres ont demandé à la Commission de l'UA de finaliser le rapport et de le leur soumettre.

ADOPTION DU PROJET DE DECLARATION

64. La Conférence a adopté la Déclaration avec des amendements jointe en Annexe II du présent rapport.

THEME DE LA PROCHAINE CONFERENCE

65. La Conférence n'a pas proposé de thème pour la prochaine Conférence étant donné qu'elle sera organisée conjointement par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique. Le thème sera communiqué aux Etats membres après des consultations entre les deux institutions.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE CONFERENCE

66. La date et le lieu de la prochaine Conférence des Ministres de l'économie et des finances seront communiqués aux Ministres après des consultations entre la Commission de l'UA et la CEA.

CLOTURE

67. Dans son discours de clôture, son Excellence M. Ephraim INONI, Premier Ministre et chef du Gouvernement de la République du Cameroun, a exprimé sa gratitude et ses remerciements à son Excellence M. PAUI Biya, Président de la République du Cameroun pour avoir soutenu l'organisation de cette importante Conférence des Ministres africains de l'économie et des finances. Il a réaffirmé que pour lui, l'importance de la réunion découlait du choix judicieux des questions fondamentales de développement qui ont été examinées et qui ont renforcé la vision commune de l'Afrique, la coopération et la solidarité pour le développement durable des pays africains.

68. Il a exprimé ses remerciements aux Ministres pour leur participation à la Conférence et à tous ceux qui ont permis le succès de la Conférence. Il a souhaité à tous les délégués bon retour dans leurs foyers.

69. Le Commissaire en charge des Affaires économiques a également pris la parole à la cérémonie de clôture. Dans son discours de clôture il a mis l'accent sur les importantes questions examinées à la Conférence à savoir : le problème de la dette de l'Afrique, l'impact de la hausse des prix du pétrole sur les économies africaines, l'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés, la promotion du commerce intra africain, la stratégie pour l'accélération de la création des trois institutions financières de l'Afrique et la feuille de route pour la rationalisation des CER. Il a par ailleurs indiqué que la mise en œuvre des recommandations de la CAMEF II contribuera largement aux règlements des divers problèmes économiques et des défis auxquels l'Afrique est confrontée. Il a annoncé l'engagement de la Commission de l'UA à transmettre les recommandations de la Conférence au Sommet de l'UA qui est prévu en janvier 2007.

70. Il a en outre informé la Conférence de la proposition de la Commission de l'UA et de la Commission économique pour l'Afrique de tenir conjointement leurs réunions des Ministres de l'économie et des finances à partir de 2007.

71. Pour terminer, il a remercié le gouvernement et le peuple du Cameroun pour avoir accueilli la réunion ainsi que les Ministres et les membres de leurs délégations pour avoir participé activement à la Conférence.

MOTION DE REMERCIEMENTS

72. Le Ministre des finances de la République du Malawi a donné lecture de la motion de remerciements au nom des Ministres de l'économie et des finances. Il a exprimé les sincères remerciements et la profonde gratitude des Ministres à S.E. M. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun pour

ses efforts inlassables, son engagement sans faille et son soutien constant à la cause du développement et du progrès de l'Afrique. Il a également remercié le Premier Ministre et chef du Gouvernement de la République du Cameroun pour son soutien indéfectible à l'organisation et au succès de la Conférence.

73. Il a par ailleurs exprimé ses sincères remerciements au Ministre des finances de la République du Cameroun M. Abah Abah Polycarpe, aux fonctionnaires élus, aux membres des corps constitués et à l'ensemble du peuple du Cameroun pour l'organisation réussie de la Conférence, les excellentes conditions de travail dont la Conférence a bénéficié et l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé aux délégués.

EX.CL/308 (X)
Annexe 3

**SEMINAIRE SUR L'HARMONISATION DES
STATISTIQUES EN AFRIQUE**

RAPPORT FINAL

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

**SEMINAIRE SUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE
CENTRE DE CONFERENCE, GRAND HOTEL
DU 28 AU 29 SEPTEMBRE 2006
BAMAKO, MALI**

RAPPORT FINAL

I. INTRODUCTION

1. Le séminaire sur l'harmonisation des statistiques en Afrique s'est tenu au Centre des Conférences du Grand Hôtel, à Bamako, République du Mali, du 28 au 29 septembre 2006. Il a réuni les représentants des instituts nationaux de statistiques des Etats membres, des communautés économiques régionales, des institutions internationales et des partenaires au développement pour discuter des problèmes liés au développement et à l'harmonisation des statistiques et de la mise en place d'un dispositif de collecte de données statistiques afin d'assurer la comparabilité entre pays.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

2. Son Excellence, Dr Maxwell, M. Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine a tenu à remercier le Gouvernement et le Peuple maliens pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé offert à tous les participants et les dispositions pratiques prises pour faciliter l'organisation de la réunion. Il a poursuivi son allocution en remerciant les participants d'avoir accepté malgré leurs nombreuses charges de travail de participer activement à la réunion. Il a rappelé les principaux fondements qui ont amené la Commission à organiser ce séminaire. Il a insisté sur le programme d'intégration qui demande une masse importante de données statistiques pour évaluer les performances et assurer l'harmonisation des politiques sectorielles. Il a souligné que la Commission s'engage à jouer un rôle catalyseur dans le développement des données comparables. Il a terminé en invitant les participants à travailler d'arrache-pied afin d'aboutir, à l'issue des échanges, à des recommandations pertinentes et réalisables dans les meilleurs délais.

3. A son tour, l'honorable Modibo Sylla, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, représentant le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, a souhaité, au nom du peuple et du Gouvernement maliens, la bienvenue aux participants. Il a rappelé le rôle et l'importance des statistiques dans le suivi des politiques d'intégration et de lutte contre la pauvreté. Il a souligné la mise en place des stratégies nationales de développement de la statistique en cours d'élaboration dans les pays qui devraient contribuer à la création des conditions favorables au renforcement des capacités de production des données statistiques. Il a évoqué la nécessité d'inscrire l'harmonisation des données dans un cadre cohérent avec l'ensemble des partenaires.

4. Il a terminé son exposé en formulant le voeu qu'à la fin des travaux, le séminaire puisse apporter des conclusions qui contribueront à mettre en place des systèmes d'informations statistiques plus harmonisés et mieux adaptés aux besoins de développement des états.

III. CONTENU DU SEMINAIRE

5. Les travaux du séminaire ont démarré avec des présentations sur les expériences d'institutions en matière d'harmonisation de statistiques sur le continent, sur le cadre commun de collecte de données statistiques proposé par la Commission de l'Union africaine et sur le financement des programmes de développement et de renforcement des capacités statistiques.

6. Les discussions et échanges de vues ont essentiellement porté sur les principaux thèmes suivants :

Thème 1 : Le rôle et l'importance de la statistique dans le développement économique et social - [présenté par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique - CEA]

Résumé de la présentation

7. La communauté internationale a entrepris de nombreuses initiatives en vue d'assurer le développement économique et social notamment les engagements pris dans les années 1990 par le système des Nations unies pour la réalisation des OMD, l'évolution vers des stratégies de réduction de la pauvreté des institutions de Bretton Woods et la réforme du continent avec la création de l'Union africaine et le lancement du NEPAD.

8. Avec le consensus de Monterrey qui a mis l'accent sur le gestion axée sur les résultats, la politique de résultats met l'accent sur la performance, l'obtention de résultats est plus que jamais devenue une priorité.

9. La statistique permet d'identifier des problèmes, prévoir des résultats à atteindre, identifier les solutions, formuler les politiques et programmes et de suivi de leur mise en œuvre et évaluer les résultats et impacts. L'information statistique est utilisée pour savoir si un objectif est atteint ou non. Elle est indispensable dans le cadre de la stabilisation macroéconomique et financière, de l'intégration économique et monétaire.

10. Il y a nécessité d'harmoniser les données en mettant en place un système statistique africain (SSA) dont l'objectif est de faciliter la production des données statistiques comparables en support à la planification, la programmation des politiques économiques, sociales, environnementales et de gouvernance des différentes entités concernées.

11. Les principes directeurs du SSA seront le partenariat et la subsidiarité concertée. Ce système sera dirigé par une instance qui sera le lieu de discussion des principes directeurs de ses programmes statistiques. Il regroupera tous les États membres et examinera tous les programmes et actions concertés nécessaires à la mise en œuvre des politiques et programmes de l'Afrique.

12. Le SSA devra coordonner ses activités avec les intervenants externes en se focalisant sur les activités suivantes :

- Elaboration de concepts, définitions, nomenclatures et méthodologies
- Mettre en œuvre d'enquêtes spécifiques
- Compilation de données
- Diffusion de données
- Projets spécifiques (système africain de comptes nationaux, système des flux intra-africains, système de balance des paiements, etc.)

Recommandations

13. A la suite des échanges qui ont eu lieu après cette présentation, le séminaire a fait les recommandations suivantes :

- L'harmonisation des statistiques devrait être menée dans un contexte global en prenant en compte les normes et meilleures pratiques internationales ;
- L'UA devra recenser les diverses initiatives entreprises par les institutions régionales et d'autres organismes sur l'harmonisation des statistiques ;
- L'UA a été invitée de contribuer à mobiliser les ressources financières afin de renforcer les institutions nationales et régionales ;
- L'UA devra jouer un rôle de plaidoyer au niveau politique le plus élevé pour la promotion du développement des statistiques et s'assurer que la BAD et la CEA mettent en œuvre leurs mandats techniques ;
- L'UA, les Etats membres et les CER devront mettre à profit les outils de gestion des connaissances afin de diffuser les informations statistiques et d'établir des documents à leur sujet.

Thème 2 : Stratégies et méthodes utilisées par AFRISTAT en matière de collecte des données statistiques auprès des Etats membres – [présenté par l'Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne - AFRISTAT]

Résumé de la présentation

14. Les activités d'AFRISTAT ont commencé à son siège à Bamako au Mali le 2 janvier 1996. Conformément à ses objectifs, il a entrepris de diffuser les informations statistiques de ses Etats membres. Pour ce faire, une collecte des données auprès des Etats membres a été initiée. AFRISTAT qui forme un réseau avec les instituts nationaux de statistiques (INS) des Etats membres a mis en place un dispositif de collecte et de diffusion des données des Etats membres. Ce dispositif comprend :

15. Un réseau de consultants nationaux ou correspondants d'AFRISTAT désignés par les Directeurs des INS ;

- un ensemble de procédures de validation des données ;
- des questionnaires et un guide de remplissage

16. Avant d'entreprendre la collecte, quelques précautions ont été prises pour ne pas concurrencer les pays et surtout pour pas publier des informations contradictoires. Elles sont relatives au niveau de détail, le statut et la validation des données :

- Concernant le statut des données à recueillir et à publier, il a été décidé qu'AFRISTAT ne publie que des données officielles existantes dans les Etats, déjà diffusées par les structures nationales compétentes et contenues dans des sources officielles identifiées. Contrairement à certaines organisations, les données manquantes ne font pas l'objet d'estimation ;
- S'agissant du niveau de détail des données à publier : les données sont très agrégées, la diffusion des données détaillées devant relever des Etats membres. A cet effet, les INS ont été dotés de sites Internet ayant des liens avec celui d'AFRISTAT ;
- La validation des données : elle s'effectue de la façon suivante : les données recueillies sont validées par la Direction de l'INS avant transmission à AFRISTAT ; à leur réception, les experts d'AFRISTAT procèdent à leur vérification et renvoient au consultant les données jugées invraisemblables ou incohérentes pour confirmation ou correction. Une fois la qualité jugée satisfaisante, l'INS transmet officiellement les données pour publication sur le site Internet d'AFRISTAT. Ces échanges se font par courrier électronique.

17. Actuellement, trois catégories de publications sont présentées sur le site : les données conjoncturelles actualisées selon un rythme hebdomadaire, les données structurelles des Etats membres et le bulletin de données conjoncturelles des Etats d'AFRISTAT. Egalement sur le même site, sont publiés, des informations institutionnelles sur les INS (statut, moyens humains et matériels), un recueil des données statistiques des Etats membres et un rapport sur l'état des SSN des Etats d'AFRISTAT. Ces trois dernières publications ne font pas l'objet de mises à jour régulières.

18. Les principales difficultés rencontrées sont relatives à :

- la qualité insuffisante des données, notamment, l'absence de données et la discontinuité des séries, les mauvais reports de données, le manque de documents sources pour la validation et la non-précision des concepts et définitions ;
- la question du raccordement des séries issues de sources différentes

19. En guise de recommandation, il est proposé qu'une concertation soit menée entre les partenaires des INS de façon à adopter un format de publication standard qui tiennent compte des besoins de tous. Des fiches de collecte commune pourraient être élaborées et remplies par un point focal au sein de l'INS dans chaque pays.

Recommandations

20. A la suite des échanges qui ont lieu après cette présentation, le séminaire a recommandé :

- exhorter les partenaires à aider les institutions statistiques nationales à collecter, à traiter et à publier des données statistiques dans un cadre coordonné;
- S'accorder sur un format de collecte de données statistiques aux niveaux régional et continental ;
- lancer un appel au PNUD, à la BAD et à la CEA pour qu'ils soutiennent le développement de la statistique et le processus de diffusion dans les Etats membres ;
- procéder à des consultations avec les organisations internationales et d'autres utilisateurs des statistiques ;
- consigner les informations statistiques disponibles et pertinentes (métadonnées) dans des documents qui serviront de matériel de référence ;
- mettre en place des comités de validation dans les Etats membres pour la validation des données statistiques ;
- inviter les Etats membres à réorganiser leurs Instituts nationaux de statistiques afin d'améliorer leur capacité et leur efficacité ; et
- encourager les Instituts nationaux de statistiques à mettre en place des bases de données et à publier les annuaires statistiques.

Thème 3 : Harmonisation des méthodes de production des comptes nationaux – [présenté par l'Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne - AFRISTAT]

Résumé de la présentation

21. Créé en septembre 1993 par un traité signé par quatorze Etats d'Afrique subsaharienne, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, en abrégé AFRISTAT, est une organisation internationale qui regroupe actuellement 18 Etats africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-

Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo). Son siège est à Bamako (Mali).

22. AFRISTAT a pour mission d'aider les Etats membres à construire des outils de base (socle minimal) pour le développement de la statistique, de développer des systèmes statistiques cohérents et efficaces, de répondre aux demandes d'information pour la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des politiques de développement et d'assurer la formation permanente des cadres nationaux en matière de traitement, d'analyse et de diffusion de l'information statistique. Pour cela, il se fonde sur les normes, les concepts et cadres statistiques existants déjà au niveau international tout en les adaptant au contexte de ses Etats membres.

23. AFRISTAT, dans sa sphère d'intervention, a mis en œuvre ou exécuté plusieurs programmes en vue de l'harmonisation des méthodes de production des statistiques. Ainsi il a élaboré pour ses Etats membres, des nomenclatures communes d'activités et de produits (NAEMA et NOPEMA); un guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux se basant sur le SCN93, adapté aux Etats; un recueil des concepts et méthodologie de production des statistiques du secteur informel; des méthodes d'élaboration des PIB comparables; la production des comptes nationaux définitifs au moyen du système informatique ERETES.

24. Les travaux d'harmonisation des nomenclatures et des méthodes d'élaboration des comptes nationaux définitifs ont été menés par des groupes de travail composés des experts des Etats membres d'AFRISTAT ayant des expériences en matière de nomenclatures et de comptes nationaux.

25. Partant des référentiels internationaux (NACE, CPA, CITI rev3), le groupe de travail sur les nomenclatures, aidé des experts d'AFRISTAT a mis en place les nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres: NAEMA (nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT; NOPEMA (nomenclature de produits des Etats membres d'AFRISTAT). Ces nomenclatures sont actuellement utilisées pour les travaux statistiques dans les Etats membres.

26. Concernant les comptes nationaux, le groupe de travail, avec l'appui des experts d'AFRISTAT, a réalisé le guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux pour les Etats membres.

Recommandations

27. Le Séminaire a formulé les recommandations suivantes :

- la mise en place de structures semblables à celle d'AFRISTAT dans les autres régions;
- la nécessité a été convenu de renforcer les moyens humains et financiers des instituts nationaux de statistique;
- l'application par les instituts nationaux de statistique du système de comptabilité nationale 93 ; et
- l'élaboration d'une méthodologie pour la collecte de données sur le secteur informel qui contribuerait à mieux estimer les PIB des États membres.

Thème 4 : Approche méthodologique pour l'harmonisation des statistiques monétaires et financières – [présenté par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest – BCEAO]

28. La volonté affichée des Hautes Autorités des Etats africains d'accélérer le processus d'intégration économique et monétaire à l'échelle continentale a rendu urgentes les réflexions sur les conditions idoines de création et de fonctionnement d'une union économique et monétaire viable.

29. Le présent séminaire d'harmonisation offre l'occasion de faire un état des lieux des initiatives en matière d'harmonisation des statistiques en Afrique et de formuler des propositions pour les inscrire dans un cadre cohérent de coordination des actions à envisager au niveau du continent.

30. Dans le domaine des statistiques monétaires et financières, l'harmonisation est un préalable essentiel a la construction de l'union monétaire. La future banque centrale africaine devra disposer de données nationales fiables et comparables afin d'être en mesure de mettre en œuvre d'une politique monétaire crédible.

31. Un survol de l'état des lieux en matière de détermination des statistiques monétaires permet de relever des situations disparates. Fondamentalement, des différences sont notées au niveau :

- des concepts et des définitions ;
- du champs couvert par les statistiques monétaires et financières ;
- des méthodologies de collecte, de traitement et de présentation des données monétaires et financières ;
- du dispositif législatif et réglementaire accordant les prérogatives aux banques centrales en matière de collecte et de traitement des données.

Recommandations

32. La réunion a fait les recommandations suivantes :

- la mise en place d'un comité au sein de la structure de l'UA, chargé de suivre les statistiques financières et monétaires en collaboration avec les banques centrales ;
- la mise en place des structures formelles pour l'harmonisation des statistiques monétaires et financières au niveau des Communautés économiques régionales ;
- l'inventaire des concepts en veillant à ce qu'ils soient comparables et conformes avec les meilleures pratiques et normes internationales ;
- l'Afrique devra s'appuyer sur les normes de publication des statistiques monétaires et financières du FMI ;
- l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire qui obligerait les Etats membres à fournir les données requises à l'UA; et
- l'UA, la CEA et la BAD devront identifier tous les acteurs qui sont impliqués dans le processus d'harmonisation et s'appuyer sur leur expériences.

Thème 5 : Proposition d'un cadre minimum d'indicateurs pour des statistiques comparables en Afrique – [présenté par la Commission de l'Union africaine – UA]

Résumé de la présentation

33. L'Union africaine s'est engagée à accélérer le processus d'intégration socioéconomique, politique et culturelle afin de surmonter l'étroitesse des marchés nationaux en créant un marché commun pour la mobilisation de ressources, de parvenir rapidement au développement de l'Afrique et de participer activement à la dynamique de la mondialisation.

34. Cet engagement à assurer le développement du continent a accru considérablement les besoins de la Commission en données statistiques pour la formulation, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des politiques. En effet, la statistique occupe une place de choix dans le processus de développement, en termes de pertinence, de fiabilité et de disponibilité à temps pour mesurer les résultats. Aujourd'hui, les données statistiques de qualité et comparables sur l'ensemble des pays africains sont quasiment inexistantes.

35. Ce déficit de l'information statistique a amené la Commission à prendre des nombreuses initiatives pour le développement des statistiques et à s'engager, de façon active, dans la coordination et le plaidoyer en faveur de la statistique. Elle propose une concertation avec l'ensemble des instituts nationaux, les communautés économiques régionales et les partenaires de façon à mettre en place un dispositif collecte et un format de diffusion standard des données des Etats membres conforme aux normes internationales tenant compte des besoins de tous.

36. Ce dispositif doit se fonder sur les expériences existantes, les normes, les concepts et cadres statistiques existants déjà au niveau international tout en les adaptant aux contextes de ses Etats membres. Cela nécessite la mise en place d'un réseau dynamique avec tous les acteurs notamment les instituts nationaux de statistiques (INS) des Etats membres, les piliers de l'intégration qui sont les CER, les partenaires la CEA et la BAD et les organisations techniques notamment AFRISTAT.

37. Ce processus doit inclure la validation des données, le développement et l'harmonisation des sites Internet et leur interconnexion afin d'assurer la disponibilité de données statistiques. Il convient de mettre place un mécanisme de coordination et de financement pour assurer la disponibilité permanente des données statistiques produites par les Africains à travers le développement, la collecte, le traitement et la validation.

Recommandations

38. Le séminaire a fait les recommandations suivantes :

- l'UA devra mettre en place une stratégie globale pour l'harmonisation des statistiques en Afrique prenant en compte les expériences des autres institutions et des Etats membres ;
- l'UA devra créer un fonds pour aider les Etats membres à développer, renforcer et consolider leur capacité opérationnelle;
- L'UA devra, en collaboration étroite avec les CER, la CEA, la BAD et AFRISTAT, élaborer un cadre d'indicateurs comportant leur définition, leurs méthodes de collecte et leurs sources ;
- l'UA devra élaborer des indicateurs de base pour suivre et évaluer le processus d'intégration.

Thème 6 : Coordination du processus d'harmonisation et de validation des statistiques en Afrique - [présenté par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique - CEA]

Résumé de la présentation

39. Le Nouveau Programme pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), les Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les différents projets d'intégration sous-régionale et régionale ont créé une demande soutenue en statistiques comparables de qualité. Malheureusement les moyens institutionnels et financiers des systèmes statistiques nationaux sont limités, leurs ressources humaines inadéquates du point de vue nombre et en termes d'expertise s'avèrent incapables de fournir les données requises pour le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques et sociales.

40. La présentation met l'accent sur le pilier de tout le processus de développement de la statistique en Afrique, le système statistique national (SSN). Les acteurs au développement de la statistique en Afrique devraient coordonner leur effort, pour s'assurer de l'intégration du SSN, étape nécessaire vers l'harmonisation des statistiques au niveau continental.

41. Le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR), qui a été adopté par tous les acteurs du développement de la statistique en février 2006, se base sur ce pilier qu'est le SSN et définit les rôles des intervenants extérieurs au SSN. La mise en œuvre intégrale de cette stratégie devrait à l'horizon 2015, permettre d'inverser le cycle vicieux de dégradation de l'appareil statistique africain.

42. En matière de collecte et de validation des données, la présentation encourage les pays à mettre un accent particulier sur la diffusion des données, à utiliser les technologies de l'information et à produire un annuaire statistique. Un modèle de collecte et de validation des données reposant essentiellement sur les SSNs et des Commissions économiques sous-régionales fortes a aussi été présenté.

43. La présentation conclut en encourageant l'effort sous-régional et régional en matière d'harmonisation des statistiques et invite les pays à effectivement produire leur stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), comme recommandé par le CSRR.

44. Après un long débat, le séminaire a formulé les recommandations suivantes :

- l'UA, la CEA et la BAD sont invitées à mettre en place un système de statistique africain commun;
- la nécessité de renforcer le mécanisme de coordination entre la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique. Il a été souligné que l'UA en sa qualité de coordinatrice d'ensemble au niveau politique devrait faire en sorte que les agences techniques, la BAD et la CEA exécutent leurs travaux techniques de façon harmonisée et coordonnée;
- la nécessité de renforcer les capacités des instituts nationaux de statistique et des Communautés économiques régionales, sur les plans technique et financier et en matière de formation et de perfectionnement des ressources humaines. On pourrait y parvenir par le développement des systèmes statistiques africains. Cela améliorerait la capacité d'absorption des instituts nationaux de statistique;
- la mise en place d'un conseil statistique africain en tant qu'organe consultatif chargé d'aider dans l'harmonisation, l'élaboration de normes et de meilleures pratiques pour le développement de la statistique en Afrique;

- la nécessité pour chaque État membre de réexaminer son cadre juridique et réglementaire en vue de mieux l'adapter à l'état actuel de la statistique;
- l'UA, agissant en consultation avec la CEA, la BAD et les États membres, devrait rédiger une charte africaine de la statistique qui s'appliquerait à l'ensemble des États membres et institutions du continent. Cette charte contribuerait également à clarifier les rôles cruciaux de la Commission de l'Union africaine, de la BAD et de la CEA, tout comme le rôle et le degré d'influence des institutions extérieures;
- les institutions internationales non africaines devraient harmoniser et coordonner la manière dont elles oeuvrent avec les instituts nationaux africains de statistique en vue de réduire les diverses exigences et pressions qui s'exercent indûment sur ces instituts;
- il faudrait renforcer les capacités des centres de formation statistique et encourager les instituts nationaux de statistique à mener des activités de formation.

Thème 7 : Stratégies et activités de la BAD en matière de financement du développement de la statistique en Afrique – [Présenté par la Banque africaine de développement – BAD]

Résumé de la présentation

45. La présentation sur le «Rôle de la BAD dans le financement du développement de la statistique en Afrique » a porté sur la genèse et la structure du groupe de la BAD (trois institutions – BAD, FAD, et NTF), les conditions d'éligibilité au guichet du groupe, l'acceptation aux ressources du groupe, l'approche stratégique du groupe de la Banque, le rôle du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration, l'intermédiation financière pour les ressources à des conditions de faveur ou non (instruments de financement), les domaines prioritaires ADF X, le financement de l'assistance technique dans le renforcement des capacités institutionnelles.

46. La présentation a couvert d'autres facilités de financement telles que la facilité de financement de l'assistance technique pour les pays à revenu intermédiaire (Fonds MIC), la subvention au titre du guichet multinational du FAD qui donne accès aux communautés économiques régionales (CER) avec possibilité d'accès par les organisations sous-régionales. La procédure pour le traitement des opérations d'octroi de subvention au titre de l'assistance technique a été développée, en soulignant que les pays et les organisations sous-régionales devraient se mettre en rapport avec les interlocuteurs de la BAD dans leurs divers pays ou au sein de leurs diverses organisations.

Recommandations

47. Le séminaire a fait les recommandations suivantes :

- les bureaux de statistique devront se montrer plus dynamiques qu'ils entrent en contact avec l'interlocuteur de la BAD au sein de leur gouvernement afin d'élaborer et d'adresser une demande d'assistance. Cette démarche mettrait en mouvement le traitement du dossier à présenter éventuellement au Conseil; et
- les organisations sous-regionales devront suivre les directives ci-dessus indiquées et tirer profit des nouveaux fonds disponibles.

IV. ADOPTION DU RAPPORT

48. La réunion a adopté le rapport avec les amendements.

V. CEREMONIE DE CLOTURE

49. Le Directeur National de la Statistique et de l'Informatique a, au nom du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire de la République du Mali, félicité les participants pour le succès de leurs travaux. Il a ensuite exprimé sa profonde gratitude à l'égard de la Commission de l'Union africaine et l'a invitée à faire en sorte que les recommandations de la réunion puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais afin de parvenir très rapidement à des données statistiques harmonisées et comparables sur le continent.

50. Le Commissaire aux affaires économiques a, au nom du Président de la Commission, remercié les participants pour les échanges fructueux qui ont eu lieu et qui ont abouti à des conclusions très satisfaisantes. Il a rappelé que certaines des recommandations demandent des moyens financiers importants et l'implication des organes politiques de l'UA. Il a souligné que l'UA jouera son rôle de plaidoyer politique à tous les niveaux et a invité la CEA et la BAD à lui apporter leur appui technique. Il a indiqué que l'UA travaillera en étroite collaboration avec les Etats membres, les CER, la CEA, la BAD et l'AFRISTAT pour l'harmonisation des statistiques en Afrique.

51. Le Commissaire a remercié le Gouvernement et le Peuple maliens pour la qualité de l'accueil et les excellentes facilités mises à la disposition de l'UA pour la réussite de cette rencontre.

2007

Rapport de la Deuxieme Conference des Ministres Africains de l'Economie et des Finances

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3481>

Downloaded from African Union Common Repository